

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

### Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE  
Nadine LECHATILLIER à Pascal DALIGAULT  
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN  
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER  
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

**Absents excusés :** Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210315-21\_03112-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2021  
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

### DÉL-2021/018 – Convention de participation pour la réalisation d'une bouche incendie à Saint-Germain— du-Crioult

Vu la délibération du 28 septembre 2020, demandant une subvention au titre de l'APCR au Conseil départemental du Calvados

Madame le Maire rappelle que les communes doivent mettre en place une défense extérieure contre l'incendie selon l'article L2225-2 du CGCT.

Dans le cadre d'une extension d'une exploitation industrielle (SCI Du Rosel - Mr GENRE) et d'un permis de construire, il y a lieu de prévoir une défense incendie. Également, la commune doit renforcer la défense incendie présente (poteau) pour l'ensemble des habitations du hameau. Ainsi, il est proposé de réaliser une défense incendie commune et de partager les coûts des travaux.

La convention ci-jointe en règle les modalités.

Une subvention à hauteur de 50% de la part du Conseil départemental du Calvados peut être obtenue.

Le point d'incendie prendra la forme d'un poteau incendie qui sera installé sur le bord de la RD 512.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de financement jointe en annexe qui fixe le montant à la charge de la collectivité et de l'entreprise.

Convention jointe en annexe

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

